

Image not found or type unknown



Contestation réparation auto

Par **NADIA**, le **12/01/2011** à **19:51**

Bonjour,

Ma voiture achetée neuve en 2006 (22000euros) est tombé en panne. Apparemment, ce serait le calculateur électronique qui serait en panne. On me propose de le remplacer (1500euros). Ce n'est pas une pièce d'usure, je pense à un élément défectueux. Ma voiture est entretenue dans les délais (elle était sous garantie 4 ans et avec un contrat d'entretien sur la même durée. Elle est entretenue dans le même garage depuis le début). J'ai déjà eu l'alternateur mort cet été 3 jours après la fin de garantie (400euros de ma poche).

Puis-je contester les frais de réparation sur cette pièce? quels peuvent être mes recours?
Merci des conseils que vous pourrez me donner.